L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureau: No 73, rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS

DIMANCHE, 12 OCTOBRE 1884.

M. Mekarski, l'inventeur des machines à air comprimé, propose d'employer, pour la navigation aérienne, non de l'air comprimé, dont les enveloppes pèseraient trop, mais l'acide carbonique liquide, fournissant à une assez basse température des vapeurs à très haute tension.

Le gaz, ou plus exactement la vapeur carbonique, serait mélangé sous une pression totale réglée à volonté par un détendeur avec de la vapeur d'eau à environ 150° et le mélange détendu dans la machine jusqu'à une pression voisine de la pression atmosphérique.

La chaleur que contiendrait encore le gaz à l'échappement serait utilisée pour la vaporisation de l'acide carbonique; la perte serait ainsi réduite au minimum.

M. Mekarski calcule qu'un moteur constitué sur ces bases ne pèserait guère que 50 kilogr. par cheval avec le réservoir d'acide carbonique, et qu'il dépenserait, par cheval et par heure, environ 4 kilogr. d'acide carbonique, 1 kilogr. de vapeur d'eau et 250 gr. de charbon. Il pourrait donc fonctionner douze heures, en développant la même puissance que l'appareil de MM. Renard et Krebs, avec un approvisionnement de moins de 100 Kil. d'acide carbonique, d'eau ou de charbon, approvisionnement beaucoup plus facile à renouveler que le garnissage de la pile.

Ces idées, bien qu'hypothétiques—lisons-nous dans un grand journal de Paris, s'appuient sur des considérations assez plausibles pour qu'elles nous paraissent mériter d'être approfondies. Nous les signalons donc à l'attention de qui de droit. Maintenant que la navigation aérienne est démontrée réalisable par les belles expériences de Meudon, confirmant celles de M. Giffard et de M. Dupuy de Lôme, les chercheurs doivent se mettre à l'œuvre partout pour trouver les perfectionnements de détail qui rendront cette navigation vraiment pratique.

Si vous désirez vendre des actions, des billets, des bons, allez à A. Willoz, courtier, coin des rues Baronne et Gravier.

Une histoire de chasse:

Avez-vous connu des comédiens qui aient la passion de la chasse? Cela se voit rarement; mais, enfin, on en cite plusieurs tant défunts que vivants.

Parmi les défunts, il faut compter Préville. S'étant retiré du théâtre, il habitait Senlis et chassait chaque fois qu'il faisait beau temps. Il avait commandé pour cela un costume magnifique, dans lequel il se montrait comme s'il eût été toujours sur les planches, inutile de dire qu'il était extrêmement maladroit et qu'il ne rapportait jamais rien, en sorte que Mme Préville, qui aimait beaucoup le gibier, était obligée quand même d'aller se pourvoir au marché.

Au reste, le comédien professait la même gourmandise. Il avait particulièrement un goût déterminé pour les rôties qu'on place ordinairement sous les bécasses. Il avait bien raison, le digne homme, c'est une chose excellente, surtout quand elles sont bien noires. Un jour, pendant qu'il dînait, sa cuisinière servit deux bécasses.

— Où sont les rôties? demanda Préville.

— Quelles rôties? dit la cuisinière, paysanne de Senlis nouvellement entrée au service du comédien.

—Est-ce que vous n'avez pas mis des tranches de pain dans la lèchefrite pour recevoir ce qui tomberait?

—Not' maître, il n'est rien tombé, je vous assure.

—Comment! malheureuse: est-ce possible? Vous avez vidé ces bécasses!

—Eh! mais.. monsieur.. je croyais.. Est-ce que vous vouliez mangez la..?

—Eh! certainement, c'est le meilleur.

—Alors il fallait le dire.

—Vous êtes une ignorante; vous avez commis une faute grave; c'est presque un crime. Une autre fois, souvenez-vous de laisser tout ce qu'il y aura.

Huit jours après, Catherine fait cuire deux perdrix; elle place des rôties, et sert à Préville un mets qui ne sentait guère bon.

—Catherine!

—Plait-il, monsieur?

—Vous n'avez donc pas vidé ces perdrix?

—Non, monsieur. Est-ce qu'il fallait les vider?

—Sans cela, elles ne sont pas mangeables.

—Ah! mon Dieu! monsieur, on ne sait comment faire pour vous contenter; tantôt vous voulez manger de la...., tantôt vous n'en voulez pas manger! C'est bien désagréable de servir des maîtres aussi difficiles".

Il y a eu, à Londres, une vente fabuleuse d'animaux de la race Hereford. Le taureau lord Willion a été vendu à un Américain 3.800 guinées (99,750 francs).

La race Hereford est de création relativement récente. Ses succès sont dus à la persévérance des éleveurs anglais dans l'établissement de généalogie des meilleurs reproducteurs.

A la cour d'assises. Le président interroge un médecin appelé comme témoin.

—Docteur, vous avez examiné le cadavre de la victime. Selon vous, la blessure a-t-elle été faite avec un instrument coupant?

—Je ne le crois pas, monsieur le président.

—Avec un instrument perforant?

—Hum! j'hésiterais à répondre.

—Contondant, alors?

—Ah! un instrument contondant.... me sourirait davantage!

Un Grévin du Journal amusant:

—Madame la comtesse de Bellemare, s'il vous plait?

—Ce n'est pas ici.... Mais si monsieur veut laisser sa carte.

Entre boulevardiers:

—D'où sortez-vous, mon cher, avec cette mine de moribond?....

—Je viens d'être très malade.... six semaines sans quitter le lit.

—Le mal était donc bien grave?

—Non pas.... la maladie était petite, mais c'est un grand médecin qui m'a soigné!....

La Banque de France va substituer, à Paris, pour son éclairage, l'électricité au gaz. Deux machines à vapeur de 60 chevaux alimenteront huit cents lampes, dont chacune remplacera dix becs.

La Banque compte trouver dans cette substitution une grande économie et en même temps un éclairage infiniment supérieur.

Ce pauvre Cabassoue a eu l'idée baroque de se marier.

Après présentation, on l'a repoussé.

—Je me suis donc mal conduit? demande-t-il à son ami.

—Pas précisément.

—Ai-je commis quelque faute contre les usages?

—Non.... Une faute d'impression, seulement.

Un statisticien a calculé que le mouvement de fonds auquel a donné lieu la fabrication du roquefort s'est élevé, en 1883, à quinze millions et a profité à plus de soixante mille personnes.

Un journal s'écrie à ce propos:

"L'industrie du fromage de Roquefort est plus vivante que jamais."

Vivante est une expression trouvée.

Bidon, soldat de deuxième classe, rentre du Tonkin avec une jambe de bois.

—Noble héros, fait M. Prudhomme, grâce à vous, la France a un pied en Chine.

Bidon, simplement: - Je crois bien, c'est moi qui le lui ai laissé.

Sur le boulevard:

—Monsieur, pour m'acheter un morceau de pain, s'il vous plait!

—Tenez, dit Champoireau, voilà deux sous pour acheter votre morceau de pain.... et bavez-le à ma santé!

Un Gascon racontait sa campagne contre les Pavillons noirs.

—J'étais en grand'garde dans la rizière.... Tout à coup, je vois arriver trois Chinois armés jusqu'aux dents.... J'arme mon fusil, je me redresse et j'enfile....

—Les trois Chinois?

—Non, le petit chemin à gauche!....

Un bourgeois de Paris, absent depuis un mois, examine, à son retour, les comptes de sa cuisinière.

—Mais, lui dit-il, vous me comptez autant que quand je ne suis pas en voyage?

—Oh! monsieur, une personne de plus ou de moins ....

Le docteur X.... reçoit la visite d'un client très riche et très avare.

Après la consultation, qui dure près de deux heures, ce dernier met une pièce de deux francs dans la main du médecin.

Alors celui-ci gravement:

—Combien faut-il vous rendre?

Il existe aux Etats-Unis vingt-quatre unions nationales et internationales de corps et métiers, comptant ensemble 239,100 membres associés, comme suit:

Union typographique, 29,000; fabricants de cigares, 18,000; briquetiers et maçons, 12,000; charpentiers et menuisiers, 6,700; mouleurs en fer, 14,000; ouvriers en fer et acier, 42,000; charbonniers, 36,000; tailleurs de pierre, 6,000; tapissiers, 3,500; chaudronniers, 4,200; mécaniciens de locomotives, 12,000; bourreliers, 1,500; typographes allemands, 3,000; maréchaux ferrants, 2,000; cordonniers, 17,000; télégraphistes, 12,000; ouvriers en métaux, 2,000; mécaniciens, 1,700.

Ces organisations sont indépendantes des Chevaliers du Travail—Knights of Labor—dont le nombre est inconnu, mais s'élève probablement à plusieurs centaines de mille.

Sur les vingt-quatre organisations dénommées, seize ont leurs journaux spéciaux. Elles s'étendent au Canada de même qu'aux différents Etats de l'Union.

Après le siècle d'airain, voici venir le siècle de papier.

On ne se contente plus de fabriquer des roues de tramway et de chemin de fer en papier comprimé; l'on parle maintenant de la fabrication de bouteilles en même matière.

On prend, paraît-il, pour la composition de la pâte; 10 parties de chiffons, 40 de paille et 50 pâte de bois. Chaque feuille de papier est imprégnée sur les deux faces d'une mixture composée de 69 parties de sang frais dont on a extrait la fibrine, 35 parties de chaux pulvérulente et 5 parties de sulfate d'alumine. On laisse sécher l'enduit, et on redonne une seconde couche; après quoi, on prend une dizaine de feuilles que l'on comprime dans des moules chauffés pour former chaque moitié de bouteille. On les réunit ensuite deux par deux, et, sous l'action de la chaleur et de la compression, l'enduit devient inattaquable par les liquides, vins, alcools et liqueurs.

Voilà le problème des carafes et flacons incassables résolu, et si vos moyens ne vous permettent pas de boire à chacun de vos repas une bouteille de Corton, vous pourrez au moins vous offrir une bouteille de carton.

Sur toutes les questions ayant trait aux actions, aux billets et aux bons, renseignez-vous auprès de A. Willoz, courtier, coin des rues Baronne et Gravier.

Oh le calembour va-t-il se nicher!

La aux Halles, sur une échoppe de marchande de légumes, cette enseigne stupéfiante:

A la Nouvelle Ecosse

Spécialité de petits pois.

Sur le boulevard:

—Ah! mon pauvre ami.... mais tu deviens chauve.

—Moi.... tu es fou; regarde, j'ai encore beaucoup de cheveux.

—C'est vrai, c'est vrai.... on peut même les compter.

Le nom d'un homme d'affaires est tombé dans la conversation.

—N'a-t-il pas commis quelque indélicatesse? demande un des assistants.

—Non, répond un magistrat.... mais l'avenir lui appartient!

ATHÉNÉE LOUISIANAIS

Concours littéraire de 1884.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, l'une comprenant les hommes, l'autre, les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 15 juin 1884, jusqu'au 15 février 1885 inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 15 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, et seulement sur le *recto et les lignes*: ils ne devront pas dépasser 20 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Il est laissé à la discrétion du "comité d'examen" d'ouvrir les lettres des candidats qui auront mérité les médailles, pour s'assurer s'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les deux manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les noms des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu ou obtiendra la médaille, ne pourra plus concourir jusqu'à nouvel ordre.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes:

POESIE FRANÇAISE ET ANGLAISE AUX ETATS-UNIS ET AU CANADA.

Pour les hommes:

INFLUENCE D'UN GRAND CARACTÈRE, EN BIEN OU EN MAL, SUR LA DESTINÉE DES DIFFÉRENTS PEUPLES.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

THE NEW-ORLEANS BEE

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, nearly 58 years ago and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning:

Per annum, $6; six months, $1.50; three months, 75 cents.

CONSULAT DE FRANCE

—A—

LA NOUVELLE-ORLÉANS

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er octobre 1884.

Auguste Jean Louis	Jovinet Jeanne
Abadie Jean	Labory Jeanne Marie
Abadie Jean Dominique	Lamolle Marie (épouse Bardou)
Abrial Jean Marie	Ludwig Jacques
Blondel Joseph	Lacrieu-Labordenave Jean
Blot Arthur	Longaud
Boclay ex-maréchal des logis chef	Montagu François
Baron Jean	Meunier Lazare
Boyron Jean Pierre	Mousnier André
Blanes M. et Mme	Martin Jean
Brogoul Antoine	Meyer Jean Nicolas
Canat de Chavry Louis	Mourlan François
Carrière & sons Seixas syndic	Nassent Jean Baptiste
Charvet Joseph	Prat dit Gaston Marigny
Cochin Charles	Pétrel Joseph
Courtiade Jacques	Péna Frank
Capdevielle Charles	Prudhomme Louis et André
Cossoy Alexandre	Petitpas comte de Anglade
Claverie Jean Marie	Paoli J D N E
Dupuy Mme Vve	Piffet Jean Baptiste
Despax Jean Marie	Rhétoré Clovis
Dasset Dominique Albert Marcel	Riquet Mlle Léonie
Duclos François de Mislan	Rousseau Victor
Delavalade Benjamin	Raisin Mme Louis
Dufort Henri	Riquet Eugène et
Escudé Gabriel	Riquet Eugénie
Faure Silveste Casimir	Rutter Charles
Gauthier Emile	Saint-Upery Bernard
Godin Mme	Schwartz et Madeleine Rapp
Gaufroy Vve née de la Motte	Seillant Ephécine
Goublanc Pierre	Tournaud Baptiste
Guérin Michel Jean et Marguerite	Vignes Jeanne Vve Ladoux
Guérin Toussaint	Vogelsait Marguerite
Guérin Michel	Willems Edouard et
Guisot M	Mme Jeanne Camille Crommen.
Hourné Firmin	

La Nlle-Orléans, le 1er octobre 1884.

Le Consul Général chargé du Consulat,
Vicomte PAUL D'ABZAC.

Spectacles, Bals, &c

ACADEMIE DE MUSIQUE DE BIDWELL.

Commençant Dimanche, 12 Octobre. MATINÉES MERCREDI ET SAMEDI,

"FRONT."

La Comédienne sans rivale,

FLORA MOORE,

Dans le grand succès,

A BUNCH OF KEYS,

Secondée par W. Crosbie, Chas. Sawtelle, Harry Booker, J. H. Branick, Wm. Ryno, Valentine Drescher, Miles Cig Trevor, Kate Thayer, Minnie Luckstone, Jennie Bartine.

Dimanche, 19 octobre—ONLY A WOMAN'S HEART. 11oct—

THEATRE ST-CHARLES DE BIDWELL.

Ce temple d'amusement populaire, réparé et décoré entièrement, ouvrira

Dimanche, 19 octobre 1884,

Avec le mélodrame équestre de M. James H. Wallack, intitulé

THE BANDIT KING,

Avec une importante compagnie dramatique, faisant paraître les chevaux dressés Bay Raider et Roan Charger.

DIMANCHE, 19 Octobre — L'extravagance THE DEVIL'S AUCTION.

Le Contrôle s'ouvrira le jeudi, 9 octobre.

5 oct—

PAVILLON FARANTA,

Coin Congrès et Dauphine, 3e District.

CE SOIR ET PENDANT TOUTE LA SEMAINE

Représentation du grand drame à sensation, en 5 actes et 2 tableaux

LES DEUX ORPHELINES.

Splendide mise en scène. Accessoires et costumes nouveaux. Musique ravissante.

Tous les artistes sont de premier ordre.

25sept—

Proclamation par le Gouverneur

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, ÉTAT DE LA LOUISIANE.

Conformément aux résolutions adoptées par le Bureau de Santé de l'Etat, et en vertu des lois décrétées dans ce but, moi, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, j'émets la présente proclamation pour amender celle qui a été promulguée le 16 avril 1884 au sujet de la quarantaine, et pour réduire la durée de la dite quarantaine de dix à cinq jours. Ce changement s'opérera à partir du 1er OCTOBRE 1884.

En outre, tenant compte de la recommandation du Bureau de Santé, j'ordonne que toutes les restrictions quarantenaires et toute détention de navires arrivant dans un port quelconque de l'Etat de la Louisiane, soient complètement suspendues à partir du 31 octobre 1884. Il est bien entendu que rien dans la présente proclamation ne sera interprété de manière à altérer ou modifier les mesures déjà prises par le dit Bureau de Santé à l'endroit des navires arrivant de ports où sévit le choléra.

En foi de quoi j'appose ici ma signature, accompagnée du sceau de l'Etat de la Louisiane, en cette ville de Baton-Rouge, ce 27e jour de septembre 1884.

Par le Gouverneur, S. D. McENERY.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.
30sept—8f

Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de la Nlle-Orléans.

No 104 RUE DU CANAL.

TRENTIÈME ETAT ANNUEL.

La Compagnie publie l'état suivant conformément aux dispositions de sa Charte:

Primes reçues durant l'année expirant le 31 mai 1884, y compris les primes non-échues de l'année précédente.

Sur les risques d'incendie	$255,251 36
Sur les risques maritimes	17,931 68
Sur les risques de rivière	20,305 94
Primes totales	$293,488 98
Moins les primes non échues	71,240 00
Primes nettes échues le 31 mai, 1884	$222,248 [illegible]
Pertes payées—	
Sur les risques d'incendie	$105,667 03
Sur les risques maritimes	6,553 87
Sur les risques de rivières	6,104 92
[Frais?] et dépenses, moins l'intérêt	15,843 99
Réassurances et primes remboursées	21,137 18—$155,[illegible] 9
Profits	$66,941 99

La Compagnie a l'actif suivant:

Immeubles	$247,045 88
Papiers de ville	2,000 00
Actions de Banques et de Chemins de fer	63,914 79
Billets garantis par hypothèques et nantissements	162,590 32
Billets à recevoir	69,964 67
Primes en collection	21,926 65
Actions de la Compagnie des Water Works de la N. O.	7,439 50
Actions du Valette Dry Dock	11,362 50
Bons Consolidés de la Louisiane	15,626 25
Comptant	46,280 58
	$648,151 24

La Compagnie a payé les 10 pour cent d'intérêt habituel à ses actionnaires pour l'année expirant le 31 mai 1884.

L'exposé ci-dessus est une juste, vraie et exacte copie des livres de la Compagnie.

G. W. NOTT, Secrétaire. PAUL FOURCHY, Président

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.

Fait sous serment pardevant moi, le 16e jour de juin 1884.

JAMES FAHEY, Notaire

DIRECTEURS:

P. MASPÉRO, J. J. FERNANDEZ,
PAUL FOURCHY, JOS A. SHAKSPEARE,
D. FATJO, JNO B. LALLANDE,
M. W. SMITH, D. A. CHAFFRAIX,
CHAS LAFITTE, B. W. TAYLOR.
17 juin

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père E. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"*78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.*

MESSRS. J. C. AYER & Co:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avait fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les **Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale**, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Mme BONOMO, sage-femme, et médecin pour dames, 140 St-Louis et 101 Bourgogne, se recommande pour toutes les maladies de femmes et comme sage-femme. Elle promet une guérison assurée pour toutes les maladies, telles que douleur à la matrice, dentition difficile chez les enfants, les vers chez les femmes et les enfants, les plaies aux jambes. Chambres pour les dames sur le point d'accoucher, avec un bon traitement et à des prix en rapport avec le temps. Visible à toute heure. Exerçant sa profession depuis 25 ans, elle se recommande au public. 15 déc—1

DEMANDES.

Leçons de piano et de français, à 50 cts l'heure. S'adresser à Classique, Lock Box 582. 14sept—5 D

On demande des cordonniers, au No. 38 rue St Charles. 8 oct—5f

A LOUER.

A louer—Rue Kerlerec, entre Marais et Villeré, une jolie maison (nouvellement construite) ayant cinq chambres, cuisine, chambre à bain (avec installations) gas partout cuve de 3000 gallons, hangar, etc. S'adresser au No 195 rue St Claude, entre Dumaine et Ste Anne. 12 oct—2f

A louer—Deux grandes et belles chambres, bien meublées, au No 142 rue Royale. Elle a fait face à la rue. S'adresser sur les lieux. On pourra, si on le veut, prendre pension à la maison. 12 oct—7f

A louer, la grocerie et résidence encoignure St Philippe et Rempart, en totalité ou en partie. Aussi les deux résidences attenantes, en ce moment en réparations. S'adresser à LAURENT LACASSAGNE, No 97 rue Decatur. 12oct—au31 3f p se

A VENDRE.

A vendre, à des conditions avantageuses, une superbe résidence située dans la rue Commune, près Hagan Avenue, ayant 14 chambres, le tout en parfait état—avec trois lots de terre ou 67 lots. S'adresser à JUSTE FONTAINE, 94 Passage de la Bourse. 5 oct—4 Dim

A vendre, pour cause de mauvaise santé, une grocerie bien achalandée, située dans le Second District. Pour de plus amples informations s'adresser à M. F. B. Hernandez No 43 Passage de la Bourse. 28sept—4dim

A vendre La maison rue St-Philippe, No 121, entre Remparts et Bourgogne. S'adresser sur les lieux. 1er oct—1 5 9 12

A vendre, à bon marché, un lot de vieux journaux, bons pour envelopper des marchandises. S'adresser au bureau de l'Abeille. 20 avril—

Transfert de bureau—A. WILLOZ, courtier, a transféré son bureau au coin des rues Baronne et Gravier. 24 sept—1m

Trouvé—Mercredi matin, dans le trajet de l'encoignure des rues Indépendance et Amour, à l'encoignure des rues Port et Urquhart, deux chiens de chasse. Le propriétaire peut les réclamer en payant les frais au soussigné, Auguste Roya', coin Port et Urquhart. 12 oct—1f

INSTITUTIONS.

PENSIONNAT

SOUS LA DIRECTION DES DAMES URSULINES —DE LA— NOUVELLE-ORLEANS.

OUVERTURE des classes MERCREDI, 1er octobre 1884. Réduction de Prix. Pension et Enseignement $18 par mois, payable d'avance par mois ou par trimestre. Pour plus amples informations, s'adresser au Couvent même, ou à la branche coin des rues Remparts et Esplanade, ou à MM Lafitte & Dufilho, 19 St-Louis. 2oct—

COLLÈGE DES JÉSUITES,

RUE BARONNE.

LES Cours recommenceront à ce collège, jeudi 2 octobre.

THEOBALD W. BUTLER S. J. Président.
28 sept—12f

COLLEGE ST. ISIDORE.

Coin Peters et Reynes, 3e district, Nlle-Orléans

CE pensionnat offre toutes les facilités désirables pour une instruction chrétienne et commerciale. L'enseignement comprend en outre le français et l'allemand. Situation excellente. Conditions raisonnables. Pour le catalogue, s'adresser au

Rév. J. SCHERER, C. S. C. Président.
21 sept—1 mois. Dim. Mar. Jeu.

INSTITUT MARKEY & PICARD,

Au coin des rues Esplanade et Rochebiave, Nlle-Orléans.

PENSIONNAT ET EXTERNAT POUR JEUNES FILLES.

Les cours réguliers recommenceront LUNDI, 1er septembre.

Pour plus amples informations ou prospectus, s'adresser à l'Institut. 28 août—3m Mar.J.D.

JEFFERSON ACADEMY.

No. 95 rue Conti, Entre Bourbon et Dauphine.

Dirigé par WILLIAM HENRY.

La 48e session annuelle commencera lundi, 1er septembre, 1884.

Les classes du soir seront rouvertes le même jour.

24 août au 1 sept—1 sept au 21 oct—mar jeu dim

Collège du Mont Ste-Marie,

Emmittsburg, Maryland.

LA réouverture aura lieu le 5 septembre. Il y a trois départements. Classique, Commercial et Théologique

Conditions: Département classique, par semestre.......$150

Département de commerce.......$140

Département des juniors.......$125

S'adresser au Très Rév Wm Byrne, Président, ou à Ernest Lagarde, professeur de langue moderne et de littérature anglaise.

Pour plus amples informations s'adresser chez Hy Trémoulet, 7, rue Decatur.

Pour les Louisianais il y aura des vacances à la Noël afin que les élèves de cet Etat puissent prendre part à la célébration du Centenaire. Ces vacances dépendront du nombre des élèves.

6 juillet—3 m—Mar.Jeu.Sam

INSTITUTION CURTO.

Pensionnat et Externat, Coin St Philippe et Prieur.

Les cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Un cours d'Espagnol et d'Allemand appris à l'institut. 17 [illegible]

Leçons d'Espagnol.

Mlle. B. de MIRANDA continuera à donner des leçons d'Espagnol à domicile, ou chez elle, No 514, rue Magazine, près Felicity. 26mars—

Lisez! Démocrates! Lisez!

Cinq mois pour Deux Piastres seulement.

The National Daily Democrat, Washington, D. C.

GRAND journal démocratique quotidien composé de 28 colonnes renfermant toutes les nouvelles de Washington, aussi nouvelles locales politiques, générales et étrangères, expédié partout à partir de ce jour jusqu'au 30 Novembre au prix de Deux piastres seulement. Nous désirons que le National Democrat soit entre les mains de tout bon membre de notre parti et dans ce but nous avons réduit le prix de l'abonnement à ce que coûte seulement le papier blanc. Un abonnement gratuit à quiconque nous procurera trois abonnés. 20 juil—6m

Avis d'Election

BUREAU DU SHERIF CIVIL, Paroisse d'Orléans, Nouvelle-Orléans, 3 octobre 1884.

EN VERTU D'UNE PROCLAMATION émise par Son Excellence, Samuel Douglas McEnery, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du 11 août 1884 ordonnant qu'une élection ait lieu

Mardi le 4me jour de Novembre 1884

(le deuxième mardi après le premier lundi du dit mois), de 7 heures du matin à 6 heures de l'après-midi dans le but suivant, savoir:

1. D'élire au scrutin général huit électeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général, et six les différents districts électoraux de l'Etat;

2. D'élire des Représentants pour représenter l'Etat de la Louisiane au Quarante-Neuvième Congrès des Etats-Unis, lesquels doivent être élus par les suffrages des électeurs des différents districts congressionnels, pour une durée de deux années, à dater du 4me jour de mars 1885;

Avis est par le présent donné qu'une élection aura lieu, conformément à la loi No 58 de la Session Extraordinaire de 1877 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane,

Mardi, le 4e jour de Novembre 1884,

(le mardi suivant le premier lundi du dit mois) de 7 heures du matin à 6 heures de l'après midi dans toute la ville de la Nouvelle-Orléans et la paroisse d'Orléans, à tels bureaux d'élection que désignera le gouvernement municipal de la Nouvelle-Orléans, dans le but de voter pour les officiers suivants, ainsi que l'ordonne la proclamation ci-dessus mentionnée, savoir:

1o Huit Electeurs du Président et du Vice-Président des Etats-Unis, dont deux représentant l'Etat en général et six les différents districts électoraux de l'Etat.

2o Deux représentants au Congrès pour représenter l'Etat de la Louisiane au quarante-neuvième Congrès des Etats Unis, lesquels seront élus par les électeurs qualifiés des deux districts congressionnels suivants (dont font partie la ville de la Nlle-Orléans et la paroisse d'Orléans), pour le terme de deux ans, à dater du quatrième jour de mars 1885, savoir:

Un représentant du premier district congressionnel, composé des troisième, quatrième, cinquième, sixième, septième, huitième, neuvième et quinzième wards de la ville de la Nlle-Orléans, (ainsi que des paroisses Plaquemines et St-Bernard.)

Un représentant du deuxième district congressionnel, composé des premier, deuxième, dixième, onzième, douzième, treizième, quatorzième, seizième et dix septième wards de la ville de la Nlle Orléans, (ainsi que des paroisses Jefferson, St. Charles, St Jean Baptiste et St. Jacques.)

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la Paroisse d'Orléans,
4 oct—au 4 nov.

Compagnies d'Assurances LIVERPOOL and LONDON and GLOBE

Bureaux, coin des rues Gravier et Carondelet.

DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS

J. F. SCHRODER, président,
NEWTON BUCKNER, PERRY NUGENT
RODOLPH WOESTE.

Cette Compagnie a été fondée en 1836, a établi une succursale aux Etats-Unis en 1851, et est maintenant la plus grande Compagnie d'Assurances contre l'incendie du monde.

L'exposé de la succursale aux Etats-Unis, le 30 juin 1882, est comme suit:

Actif	$4,497,800 24
Passif	2,670,383 4[illegible]
Surplus	$1,727,416 75

Des risques contre l'incendie sont respectueusement sollicités. Le conseil de direction est pleinement autorisé à ajuster et à payer toutes les pertes en cette ville, mettant ainsi la compagnie sur un pied d'égalité avec les meilleures compagnies locales incorporées en vertu des lois d'Etat.

HENRY V. OGDEN, secrétaire-résident.
JULES P. ROUX, assistant-secrétaire résident
CLARENCE F. LOW, député-assistant secrétaire résident.
Nouvelle-Orléans, 12 [illegible] 1883—1an

L.S.L.

QUE TOUT —LE— MONDE SACHE

Que cette loterie est la seule qui d'un Etat ait été votée et endossée par son peuple.

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

MAGNIFIQUE OCCASION —DE—

Faire Fortune!

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K, —DE— LA COMPAGNIE DE

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Aura lieu à la Nlle-Orléans, MARDI, 14 OCTOBRE 1884

Ce tirage ainsi que tous les autres ont lieu sous la surveillance immédiate et la direction du

GEN. G. T. BEAUREGARD, DE LA LOUISIANE, ET DU

GEN JUBAL A. EARLY, DE LA VIRGINIE

GROS LOT $75.000

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement A ONZE HEURES A. M. A L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 le Billet.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
2 Lots de	6,000,	12,000
5 Lots de	2,000,	10,000
10 Lots de	1,000,	10,000
20 Lots de	500,	10,000
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
500 Lots de	50,	25,000
1,000 Lots de	25,	25,000

PRIX D'APPROXIMATION

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967 Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

"Nous déclarons, par les présentes, que présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne les tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures."

G. T. Beauregard
J. A. Early

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Note à l'ordre de l'United States ou American Express Money Order, change de New York, ou traite sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'exprès sur toutes les sommes de $5 ou plus)

Adressez à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne

Adressez les lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders) payables à New-Orleans National Bank

New Orleans, Lne.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VACHERIE.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau Bienville et Passage de la Bourse.—MERCREDI, 15 octobre 1884, il sera vendu à 11 heures du matin, rue White, entre les rues St. Jean et Oak, près de la rue de l'Esplanade.

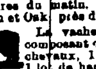

La vacherie de M. Ferchaud, se composant de 12 vaches Laitières 2 chevaux, 1 charrette à lait, neuve, 1 lot de harnais, bidons, baquets et tous les ustensiles de la vacherie. La clientèle sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant et au dessus de $50 soixante jours de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 12 oct.

MAGNIFIQUE VACHERIE.

Vente positive pour cause de départ.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureaux Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 16 octobre 1884, il sera vendu à 11 heures précises du matin, à l'encoignure des rues Canal et St Patrick, près des cimetières de la Métairie, à l'écurie de M. Jean Carrère, la vacherie de M. Jean Bouloye se composant de:

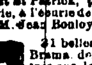

31 belles Vaches Laitières de race Brama, dont 15 avec veaux et les autres sur le point de vêler. 1 taureau, 2 chevaux, 1 mulet, une charrette à lait, bidons, harnais, et tous les ustensiles de la laiterie.

3 cochons, 50 têtes de volailles et un lot de provisions.

Aussi—Tous les meubles meublant de la maison.

La clientèle sera donnée au plus fort acquéreur et le vendeur fournira une sécurité à l'acquéreur lui garantissant qu'il ne vendra plus de lait pour un temps déterminé.

Le plus fort acquéreur aura le privilège de continuer le bail de l'écurie.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, et audessus de $100 quatre mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 12 oct—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Sixième District.—Effets mobiliers, etc.—Successions de John Ehrlicher et de Mme Elizabeth Ehrlicher, sa femme, consolidées.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A., No. 12,140.

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, le 15 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 11 octobre 1884, je procéderai à la vente à l'encan de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Jersey, Soniat et Roberts, désigné par le No 6 et mesure 32 pieds de face à la rue Levée, sur une profondeur de 105 pieds et 3 lignes sur la ligne la plus près du côté de la rue Soniat et 1[illegible] 3 pieds 4 pouces et 3 lignes de profondeur sur l'autre côté et 32 pieds de largeur dans le fond, le tout au pied américain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant W. O. Hart, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1884.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

Et le même jour, à 10 heures du matin, au No 1629 rue Tchoupitoulas, en vertu du même ordre et pour le compte de la même succession, je procéderai à la vente d'un assortiment général de meubles de maison et effets, conformément à un inventaire déposé en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

12 oct—12 18 25—nov 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

2 Meubles de salon en palissandre, richement sculptés—Meubles élégants de chambre à coucher en palissandre, avec armoires à glace à doubles battants. Belles glaces de cheminée et pour panneaux, à riches cadres dorés. Tables dorées pour salon. Magnifique pendule et candélabres en bronze. Jolies gravures. Aussi, un admirable piano Pleyel.

Succession de Mme Marie Louise Casa.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 6505.

PAR B. ONORATO encanteur—Bureau: 45 rue Royale—LUNDI, 13 octobre 1884, à 10:30 du matin, sur les lieux 391 rue St Rampart, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A en date du 27 septembre 1884, je procéderai à la vente à l'encan des articles ci-dessous décrits, à savoir:

Les articles ci-dessus mentionnés, ensemble avec un assortiment général de meubles de salon, de salle à manger, de chambre à coucher cuisine et effets, d'après un inventaire enregistré.

Conditions—Comptant avant livraison.

30 sept—25, oct 4,11 à la vente

VENTE DE SYNDIC.

217 actions de la Banque des Citoyens.

19 Certificats Bons de ville six pour cent.

JEUDI, 23 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B dans l'affaire de A. Carrière & Sons vs. Leurs Créanciers No. 11,810 du dossier de la Cour Civile de District. Je procéderai à la vente de

217 actions du fonds capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane, dont la valeur au pair est de $100 par action.

19 bons de la ville de la Nouvelle Orléans, désignés comme Bons Certificats de $1,000 chacun.

Conditions, comptant. Les acquéreurs devront payer dix pour cent au moment de l'adjudication pour assurer la vente.

J. M. SEIXAS, Syndic de A. Carrière & Sons.
12oct—12 15,22,23

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

A. Geiger & Co vs. P. A. Perrilliot.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,1[illegible]0—En vertu d'un ordre de vente en date du 7 octobre 1884, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci après désignés, le LUNDI, 13 octobre 1884, à 11 heures A. M., de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Le contenu d'un atelier de tailleur, maintenant transporté à mon entrepôt sur la rue Ste Anne, entre Chartres et Royale, dans le Deuxième District de cette ville, et consistant en un grand assortiment de draps, casimirs, tables, installations et autres articles, etc., conformément à l'inventaire déposé en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
9 oct—9,10,11 12 13

VENTE DE CONSTABLE.

Dr. C. O. Langenbecker vs Patrick Monaghan.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—No 4580. En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à la vente à l'encan, à l'encoignure Passage de la Bourse et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, SAMEDI 18 octobre, 1884, à 11 heures A. M.—

(3) Trois vaches à lait, tachetées rouge et blanc; (1) Un veau rouge.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.
7 oct—7,13,18

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de B. Gerde.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,212 Division B—Attendu que Peter Gerde a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu B. Gerde, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
4 oct—4 8 12

Succession de Jacob Frey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 12,248—Division B—Attendu que Mme. Veuve Pauline Frey a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Frey, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
8 oct—8, 12, 17.

Succession de Frederick Schehr.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 12,279—Division A—Attendu que Frederick Schehr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de son père décédé, Frederick Schehr; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 oct—10 14 19

Avis aux Créanciers.

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

J. B. Moore & Co. vs. leurs Créanciers. No. 12,249.

ORDRE DE COUR—La cession des propriétés des pétitionnaires, est par le présent acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue, conformément à la loi, pardevant George C. Préot, notaire, à son bureau, No 5 rue Carondelet, en cette ville, le 15 novembre 1884, pour délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que H. Renshaw Jr, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre leurs personnes et leurs propriétés soient suspendues; et que J. B Moore soit appointé syndic provisoire sous un cautionnement de six mille dollars.

Nlle-Orléans 6 octobre 1884.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.

Pour copie conforme, JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
8oct 3f

VENTES A L'ENCAN

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Premier District.

—Dans l'affaire de—

Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith.

No 12,075—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

Vente à l'encan à un long crédit pour effectuer un partage.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur, bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI 25 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un jugement et un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, rendu et signé le 1eme jour de septembre 1884, dans l'affaire de Mlle Mary Ann Ames et als. vs. Mlle Bridget Smith, dossier No 12,075, pour un partage, il sera vendu—

Propriétés dans le Premier District.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Erato, Sud Rampart et Clio, désigné par le No. 14, et mesure vingt-neuf (29) pieds de face à la rue Sud Rampart, sur cent douze (112) pieds six (6) pouces de profondeur, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière, s'ouvrant à la rue Clio, commune à ce terrain et au terrain adjacent de l'en[illegible]gare.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et l'îlet comme la propriété ci-dessus décrite. Le dit lot forme le coin des rues Sud Rampart et Clio, et mesure vingt-neuf (29) pieds quatre (4) pouces et deux-huitième (2-8) d'un pouce faisant face à la rue Sud Rampart sur cent sept (107) pieds six (6) pouces de profondeur et façade à la rue Clio, entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 5 pieds de largeur à l'arrière, s'ouvrant à la rue Clio, commune à ce terrain et au terrain adjacent No 14, comme ci-dessus décrit.

3. Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Thalie, Erato, White et Sud Franklin, et désigné comme le lot No neuf (9). Le dit lot forme le coin des rues Erato et Sud Franklin, et mesure trente-deux (32) pieds de face à la rue Sud Franklin sur une profondeur et façade à la rue Erato de quatre-vingt-seize (96) pieds onze (11) pouces et cinq (5) lignes.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, et désigné par le numéro cinquante-deux (52), lequel lot de terre mesure vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord, sur cent vingt (120) pieds de profondeur, entre lignes parallèles; ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, ouvrant sur chacune des rues Baronne et Julia, commune avec ce terrain et autres adjacents.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même district et îlet que la propriété ci-dessus dernièrement décrite désigné par le numéro cinquante-trois (53) et mesurant vingt-cinq (25) pieds de face à la rue Delord sur une profondeur de cent vingt (120) pieds entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune à l'arrière, s'ouvrant sur chacune des rues Dryades et Baronne, commune à ce terrain et autres adjacents.

Toutes les mesures ci-dessus sont au pied américain, entre lignes parallèles, et d'après les plans exposés sur les lieux de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acheteurs, et la balance en paiements égaux à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt par an à partir du jour de la vente; les billets seront divisés en coupons au gré des acquéreurs, et garantis par hypothèque spéciale avec lien de vendeur et toutes les autres clauses usuelles y compris 5 pour cent honoraire d'avocat en cas de poursuite, transfert de polices d'assurances. Les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues et exigibles en 1884, et feront au comptant un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Chas. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.

21 sept—21 28 28—oct 5 12 19 et 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

MASTER'S SALE.

Cour de Circuit des Etats-Unis District Oriental de la Louisiane Master's Sale. W. I. Hodgson Encanteur, Bureau No. 13 rue Carondelet. Vente importante de Vingt-huit Ilets de terre de valeur, subdivisés en 565 lots sur le chemin de Gentilly et à proximité dans le Troisième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, tous élevés Secs et d'un Accès Facile au quartier des affaires de la ville. On peut y établir de délicieuses résidences rurales unissant le calme et la tranquillité de la campagne au confort et aux agréments de la ville. Ces terrains conviennent particulièrement à l'établissement de vergers, de potagers et de laiteries. Vente à un long crédit et à un faible intérêt:

Conformément aux décrets en équité de l'Honorable Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane, rendus le 10e jour de Juin 1884 dans les différentes affaires de Mary E Randolph veuve de feu Wm M. Randolph, contre Myra Clark Gaines No 10209 et de Gaston T. Raoul administrateur de la succession de Mme Louise Hubert veuve de feu E. Warren Moise, contre Myra Clark Gaines No 10240, le soussigné spécial master in chancery de la dite cour vendra par l'entremise de W. I. HODGSON, Encanteur, MERCREDI, 15 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en cette ville aux derniers et plus forts enchérisseurs les propriétés ci-après décrites, appartenant à la défenderesse, Mme Myra Clark Gaines, et par elle acquises, recouvrées ou possédées comme partie de l'héritage de feu Daniel Clark, savoir:

Dans le Troisième District.

1. Dix-sept lots de terre dans l'îlet No 1927, borné par les rues Abundance, Treasure, St Antoine et Bagatelle.
2. Vingt-quatre lots de terre étant l'îlet entier No 1924, borné par les rues St Antoine, Annette, Abundance et Treasure.
3. Quatorze lots de terre, étant l'îlet entier No 1951, borné par les rues Treasure et New Orleans, London et Marigny Avenues.
4. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 1968, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Benefit et Treasure.
5. Dix-neuf lots de terre, dans l'îlet No 1971, borné par les rues Français, Champs-Elysées, Benefit et Treasure.
6. Dix-huit lots de terre, dans l'îlet No 1972, borné par les rues Champs Elysées, Marigny, Benefit et Treasure.
7. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2102, borné par les rues Marigny Mandeville, Benefit et Humanity.
8. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No 2103, borné par les rues Champs-Elysées, Marigny, Humanity et Benefit.
9. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2104, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Humanity et Benefit.
10. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier, No 2105 borné par les rues Français, Union, Humanity et Benefit.
11. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2109, borné par les rues Annette, New St Bernard, Humanity et Benefit.
12. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier, No. 9111, borné par les rues New Orleans, New St Bernard, Humanity et Benefit.
13. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No. 2138, borné par les rues New Orleans, New St-Bernard, Humanity et Pleasure.
14. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier, No. 2140, borné par les rues St-Antoine, Annette, Humanity et Pleasure.
15. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2143 bornés par les rues Français, Union, Humanity et Pleasure.
16. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2244, bornés par les rues Champs-Elysées Français, Humanity et Pleasure.
17. Vingt-quatre lots de terre, étant l'îlet entier No. 2245, bornés par les rues Champs-Elysées Marigny, Humanity et Pleasure.
18. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No. 2147, borné par les rues Mandeville, Espagne, Humanity et Pleasure.
19. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2281, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Richelieu ou White et Pleasure.
20. Vingt-six lots de terre étant l'îlet entier No. 2282, borné par les rues Français, Union, Richelieu ou White et Pleasure.
21. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No. 2286, borné par les rues Annette, Nouveau St Bernard, Richelieu ou White et Pleasure.
22. Dix-neuf lots de terre, étant l'îlet entier No. 2287, borné par les rues New Orléans, Richelieu ou White, Nouveau St-Bernard et Pleasure et le Chemin Gentilly.
23. Ilet de terre triangulaire, No. 2326, borné par les rues Nouveau St-Bernard, Annette et Richelieu ou White et le Chemin Gentilly.
24. Vingt-six lots de terre, étant l'îlet entier No 2331, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Richelieu ou White.
25. Treize lots de terre, dans l'îlet No 2468, borné par les rues Champs-Elysées, Français, Serre et Beauregard.

Dans le Deuxième District.

26. Trois lots de terre Nos 3, 19 et 20, dans l'îlet No. 350, borné par les rues Septième, Broad Live Oak et Bellechasse.
27. L'îlet de terre triangulaire, No 353, borné par les rues Ursulines, Bellechasse et White.

Toutes les propriétés ci-dessus seront vendues par îlets ou subdivisions, conformément aux plans que l'on peut voir au local de la vente.

CONDITIONS—Comptant au moment de la livraison des titres; ou un tiers comptant et le reste en paiements égaux, à un et deux ans à partir du jour de la vente au gré des acquéreurs. Les billets porteront 6 0/0 d'intérêt courant et 8 0/0 d'intérêt éventuel avec hypothèque spéciale et privilège du vendeur ainsi que toutes les autres garanties habituelles. Les billets seront divisés en coupons si les vendeurs le désirent. Un dépôt au comptant de 10 0/0 sur toutes les ventes sera fait sur les lieux pour assurer l'exécution des dites ventes.

Les propriétés ci-dessus seront vendues libres d'hypothèques et de charges quelconques: libres aussi de toutes taxes d'Etat, de ville, de drainage, y compris celles de l'année 1884.

Les actes de vente seront exécutés par le Master pardevant SAMUEL FLOWER, Notaire, aux frais des acquéreurs.

J. WARD GURLEY, Special Master in Chancery.
SINGLETON & BROWN, H. D. OGDEN, Solliciteurs pour les Demandeurs.
14 sept—14,21,28—oct 5,12 à la vente

ANNONCE JUDICIAIRE.

Agréable Résidence Cottage,

Au coin des rues Genius et St-Antoine.

Succession de feue Catherine Wolf, épouse de David Hansel—No 9469.

Dans le Troisième District—A l'encan.

PAR W. I. HODGSON, Encanteur—Bureaux, No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Natchez et Gravier, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour Civile de District, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, pour le compte de la succession de Catherine Wolf, épouse décédée de David Hansel No 9469 du dossier de la Cour, à l'encan, il sera vendu—

Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet 31, borné par les rues St Antoine, Genius, Liberal et Bagatelle, désigné par le lot No 1 et mesurant 31 pieds 11 pouces et 4 lignes de face à la rue St. Antoine sur une profondeur et façade à la rue Genius de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes au pied américain.

Les améliorations comprennent une agréable résidence cottage avec 4 chambres, jardin, &c.

Conditions—Comptant en passant l'acte de vente. 10 pour cent devant être payés sur les lieux pour assurer la vente.

Acte de vente pardevant E. A. Peyroux, notaire, aux frais des acquéreurs, y inclus les taxes dues et exigibles en 1884.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 18 oct

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée près du Terrain de l'Exposition ET Résidence cottage à deux corps de logis Nos 70 et 72 rue Washington.

Succession de Euphemia Berthaud, épouse de B. R. Coffey.

No 3,148—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureaux No 17 rue Carondelet SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, en la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, en date du 4 octobre 1884, il sera vendu, à l'encan, les propriétés ci-dessous décrites à savoir—

1° Un certain morceau de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par la ligne de la propriété Foucher de Circé (maintenant Parc Supérieur de la ville), Live Oak ou Constance, les rues Calhoun et Laurel, le dit terrain forme le coin des rues Calhoun et Live Oak ou Constance et mesure 144 pieds 7 pouces et 7 lignes de face à la rue Calhoun sur 13[illegible] pieds 6 pouces plus ou moins de profondeur et de façade à la rue Live Oak ou Constance.

Les améliorations comprennent une résidence en bois à un étage, ayant 8 chambres, etc.

2° Un morceau de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa; le dit lot mesure 20 pieds 1 pouce de face à la rue Washington sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois à un étage et à deux corps de logis recouverte en ardoises, et désignée par les Nos. 70 et 72 rue Washington.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs et le reste à un crédit de un et deux ans pour billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès; les acquéreurs devront faire assurer les propriétés et transférer les polices et assumer en outre du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1884. Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant John L. Lerouche, notaire.

12 oct—12 14 21 28—nov 6 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence Cottage à deux corps de logis,

No 276 rue Clara, entre Clio et Erato

Succession de Charles T. Vioellio.

No 9470—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR, NICHOLAS J. HOEY, Encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 15 novembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la ville de la Nlle Orléans, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 9 octobre 1884 il sera vendu

Un terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Clara, Willow, Clio et Erato, désigné comme le lot No 8 et mesurant 32 pieds de face à la rue Clara, sur 28 pieds 7 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles

Les améliorations comprennent une résidence cottage à deux corps de logis, avec bâtisse à deux étages dans la cour—désignée par le No 276 rue Clara.

Conditions de la vente - Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets des acquéreurs, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec les clauses pénales de 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, et garantis par hypothèque et privilège de vendeur; les améliorations devront être assurées et les polices transférées par l'acquéreur, un dépôt de 10 pour cent sera requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant W. J. Castell, notaire.

12 oct—12,14,21,28—6,15 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisses de la "Louisiana Troy Laundry Company,"

Nos 37, 39 et 41, rue Bourgogne, et le contenu comprenant

Appareils pour Blanchisserie, Bouilloire, Machine, Wagons, Harnais, chevaux et Meubles de bureau.

Résidence No 74, rue St. Pierre.

Succession d'Eugène Gérard.

No 12,047.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 1er novembre 1884, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 23 septembre 1884, il sera vendu à l'encan, la propriété ci après décrite—

1° La bâtisse en briques désignée par les Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, dans l'îlet borné par les rues Bourgogne, Bienville, Remparts et Douane, dans le Deuxième District de cette ville. Le terrain mesure 59 pieds 7 pouces de face à la rue Bourgogne sur une profondeur de 150 pieds, au pied français. Cette propriété est maintenant occupée par la blanchisserie à vapeur connue comme le **Louisiana Troy Laundry Company**.

2° Une portion de terre touchant dans le fond à la propriété ci-dessus décrite et mesurant au pied français, 89 pieds sur une ligne parallèle à la rue Bourgogne 60 pieds sur une ligne parallèle à la rue Remparts, sur 30 pieds de profondeur dans les dites deux lignes.

3° La bâtisse en briques à deux étages désignée par le No 74 de la rue St Pierre, dans l'îlet borné par les rues St Pierre, Toulouse, Royale et Bourbon, dans le Second District de cette ville. Le terrain mesure 30 pieds de face à la rue St Pierre sur 120 pieds de profondeur, au pied français, et a été réduit au pied américain d'après un plan fait par Chas de Armas, en date du 24 mai 1860 comme suit: 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue St Pierre sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Les acquéreurs devront faire un dépôt de 10 pour cent au comptant au moment de l'adjudication.

Actes de ventes aux frais des acquéreurs pardevant Octave Morel, notaire.

Le même jour, 1er novembre 1884, à 1 30 de l'après-midi, il sera vendu à l'encan, sur les lieux Nos 37, 39 et 41 rue Bourgogne, le contenu du dit local, comprenant un assortiment de blanchisserie, bouilloire, machine, wagon, harnais et un cheval, meubles et installations de bureau, d'après un inventaire.

Conditions—Comptant avant livraison.

28sept—28—5, 12, 19, 26oct—1 nov.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur et commerciale, à l'encoignure des rues Market et New Levee, qui touche à la forge, et deux lots de terre.

Dans l'affaire de la succession de Fred. Hecker, décédé—No 10,420—Succession de Mme Louis Werner, sa femme,—No 11,323.

Vente à l'encan, pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, ENCANTEUR—Bureau No. 13 rue Carondelet—SAMEDI 15 novembre 1884 à midi, à la Bourse Arcade rue Magasine, entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à deux ordres de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, un de l'Honorable A. L. Tissot, Juge de la Division A, dans l'affaire de la succession Fred. Hecker, décédé, dossier No 10,420, en date du 9 octobre 1884, et l'autre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Division B, dans l'affaire de la succession de Mme Louise Werner, femme décédée de Fred. Hecker. Dossier No 11,323, en date du 15 octobre 1884, à l'encan il sera vendu

Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues New Levee, Tchoupitoulas, Market et St James, désignés par les Nos. 1 et 2 et se touchent, mesurent chacun 29 pieds 2 pouces de face à la rue New Levee, sur une profondeur de 115 pieds 10 pouces, entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues New Levee et Market; étant la même propriété acquise par le défunt de Mme M. C. Livaudais et autres, conformément à un acte pardevant Theo. Guyol, notaire, le 16me jour de juillet 1865.

Les améliorations consistent en une bâtisse en briques à deux étages bien bâtie, couverte en ardoises, subdivisée en deux grands magasins au rez-de-chaussée et résidences à l'étage supérieur, et dans le fond, gaz partout, cuve, etc., ainsi qu'une forge sur un côté du lot, et un grand hangar en bois, chambres et autres bâtisses dans le fond de chacun des lots. Un grand verandah sur la façade et sur le côté couvrant toute la banquette. Les magasins sont presque neufs et en parfait état.

Conditions, comptant en passant les titres. 10 pour cent seront requis au comptant sur les lieux.

L'acquéreur assumera en outre de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1884.

Acte de vente pardevant James Fahey, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12oct—12, 19,26—nov2,9,15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Jolie résidence cottage, à deux corps-de-logis,

Au coin des rues Première et Constance.

Succession de feue Sarah H. Graham, Cour Civile de District, Dossier de la Cour No. 10,651.

A l'encan.—

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, dans le Premier District de cette ville, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B en remplacement de l'Honorable E. L. Lazarus, juge de la dite Cour Division B, maintenant en congé, en date du 11 septembre 1884, dans l'affaire de la succession de feue Mme Sarah H. Graham No 10651 du dossier de la cour, il sera vendu à l'encan:

Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Première, Seconde, Constance ou Live Oak et Laurel, désigné comme le lot No 1, mesurant 31 pieds 2 pouces de face à la rue Constance, sur une profondeur et façade à la rue Première, de 120 pieds, lequel terrain forme l'encoignure des rues Première et Constance.

Les améliorations comprennent une jolie résidence cottage en bois solidement construite, à deux corps de logis, recouverte en ardoises, avec une bâtisse à un étage (dépendance) ayant tout ensemble 9 chambres de chaque côté, avec gaz et installations de gaz dans toute la maison cuve dans chaque cour, allée, hangar, lieux d'aisance, le tout en bon état, et pouvant être louées à raison de $50 par mois. La propriété peut être examinée avec une carte de l'encanteur.

Conditions—La moitié ou plus comptant et le reste à un et deux ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses usuelles de sécurité à partir du jour de la vente incluant l'hypothèque spéciale et lien de vendeur, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de poursuite, etc. L'acquéreur assumera en sus de son enchère les taxes dues et exigibles en 1884, et devra faire un dépôt au comptant de 10 pour cent sur les lieux.

Acte de vente pardevant Fergus Kernan, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 sept—14 21 28—oct 5 12 18

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER

Placement rémunératif.

Nos. 13 et 15 rue Toulouse, entre Chartres et Decatur.

Deux bâtisses en briques à quatre étages.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, Bureau No 46 rue Royale.—SAMEDI, 25 octobre, 1884, il sera vendu à la Bourse d'Encan St-Charles, rue St-Charles, entre Gravier et Commune—

Deux terrains, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Toulouse, Decatur, Chartres et Jefferson, désignés par les Nos 10 et 11, sur un plan dressé par Edgar Pilié, architecte, le 9 octobre 1884, mesurant comme suit: Le lot No 10, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur la ligne du lot No 11, 79 pieds 9 pouces sur l'autre ligne latérale et 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond, le lot No 11, 26 pieds 3 pouces de face à la rue Toulouse sur une profondeur de 80 pieds sur le côté du lot No 1[illegible] et de 80 pieds 3 pouces sur l'autre ligne latérale et 26 pieds 3 pouces et 3 lignes de largeur dans le fond.

Les améliorations sur le lot No 10 comprennent une bâtisse en briques à 4 étages, ayant au rez de chaussée une cave et environ neuf chambres habitables aux étages supérieurs. Grandes galeries en fer au second et au troisième étage; cour pavée, hydrant, cuve, lieux d'aisance, etc. Cette propriété porte le numéro municipal 13 rue Toulouse.

Les améliorations sur le lot No 11 sont identiques à celles du lot No 1[illegible] et portent le numéro municipal 15 rue Toulouse.

Ces propriétés sont maintenant louées au taux modique de $90 par mois, de $1080 par an pour les deux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à un crédit de un et deux ans pour billets portant hypothèque spéciale et privilège de vendeur avec 8 0/0 d'intérêt par an jusqu'à parfait paiement, la clause de 5 0/0 honoraires d'avocat, assurance par l'acquéreur et transfert de la police au vendeur et toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes pour l'année 1884 en sus du prix d'adjudication et seront requis de faire un dépôt de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros notaire, aux frais des acquéreurs.

11 oct—11,12,18 au 25

ATTENTION.

CONNAISSEURS, AMATEURS, IMPORTATEURS, MARCHANDS DE LIQUEURS, RESTAURATEURS, CAFETIERS, PROPRIETAIRES D'HOTELS Et Autres.

500 Caisses, plus ou moins, des célèbres marques de vins fins; Richebor, St-Michel, Château Le Roq, Château Gamet Lossalle 1875, Château Kirwan 1872, 1873, 1879; Château Margaux 1873, Curol Margaux, Curol Pontet Canet, Curol Château Margaux, Curol Château Sauternes, Vins de Bourgogne Moulin à Vent, Pommard, Caraton, Chambertin 1874, Clos de Vougeot 1865 1869, Chablis, Rommanée, grandes et petites bouteilles.

100 Caisses, plus ou moins, Absinthe Pernod, Cognac Castillon, Vinaigre, Eau de Fleurs d'Oranger, Prunes Impériales, etc.

38 Paniers Anisette, 65 caisses Sardines et Petits Pois.

115 Dame-jeannes vides, 5, 2, 1 et 1/2 gallon.

150 Boîtes 1/2 et 1/4 Truffes premiere qualité.

75 Demi-barriques, plus ou moins, Cognac Pinet Castillon, Sherry Don Gordon, Porto Affley, Rhum de la Nouvelle Angleterre.

700 Caisses Savon Castille, rayé bleu et rouge.

60 Barriques, plus ou moins, Vins Pazot Sauterne, Château Sauternes, Worterberg, Morbonet St-Estèphe, Panillac, St Seozin, Richebon.

10 Quarts de barriques, plus ou moins, Sherry Paul Emile Thomas.

101 Caisses Huile Lucca et grand nombre de marques bien connues de Vins, Liqueurs, etc. Aussi, les meubles de bureau, coffre-fort, etc., dont on trouvera les détails dans des catalogues qui seront émis le 17 octobre et que l'on peut se procurer au bureau des encanteurs.

P. E. Bruiatour & Co vs leurs créanciers.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 11,701.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. SPEAR, encanteur—Bureau No 46 rue Royale,—MARDI 21 octobre 1884, et les jours suivants, à 10 1/2 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au Importer's Bonded Warehouse U. S. B. W. Nos 4 et 5, rue North Peters, entre Conti et St Louis, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 7 octobre 1884, dans l'affaire ci-dessus, les articles ci-dessus mentionnés, en lots au gré des acquéreurs.

Conditions—Comptant avant livraison.

Les comptes devront être payés au bureau des encanteurs. 10oct—

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés améliorées et terrains nus dans le Deuxième District.

La jolie résidence en bois à deux étages avec un grand terrain, No 157 rue Dorgenois, entre Dumaine et St Philippe.

Cottage seul et terrains nus sur les rues St Philippe et Broad.

Succession d'Edward Abell, décédé.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 11,957.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES, WARREN HOMES, encanteur, Bureau No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 8 novembre 1884, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans division C, maintenant absent en congé, en date du 23 septembre 1884, Dossier No 11,957, pour compte de la succession de feu Edward Abell, décédé, à l'encan il sera vendu

1° Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dorgenois, Broad, St-Philippe et Dumaine, désigné comme lot A. et mesure 61 pieds 3 pouces et 4 lignes de face à la rue Dorgenois 17 pieds 9 pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 4 lignes. Les améliorations consistent en une résidence en bois à deux étages ayant 12 ou 14 chambres, maison à lavage et de bois, etc., et connu comme No 157 rue Dorgenois.

2° Un certain morceau ou portion de terre situé dans le même District et îlet que la propriété ci-dessus décrite et la touchant dans le fond, désigné comme le lot B, mesurant 78 pieds 8 lignes sur la ligne du fond qui le divise du lot A et a une profondeur de 87 pieds 9 pouces et 6 lignes.

3° Un certain morceau ou portion de terre, situé dans le même District et îlet, touchant à la propriété ci-dessus décrite et désigné comme lot C, mesure 67 pieds de face à la rue St Philippe sur une profondeur et façade à la rue Broad de 100 pieds, entre lignes parallèles et formant le coin des rues Broad et St Philippe.

4° Quatre lots de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désignés par les Nos 6, 7, 8, 9 et 10, les dits lots se touchant et mesurent: le lot No 6, 33 pieds de face à la rue St-Philippe sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles, les améliorations consistent en un cottage pour résidence, renfermant 4 chambres, balcon sur la façade et le côté, citerne, etc.

Les lots Nos 7, 8, 9 et 10 mesurent chacun 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations sur le lot No 9 consistent en un cottage pour résidence ayant 5 chambres, cuisine, citerne, etc., avec balcon sur la façade et le côté.

Les lots Nos 7, 8 et 10 sont vacants.

5° Un lot de terre de valeur, ensemble avec les édifices et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le même district et le même îlet que la propriété ci-dessus décrite, et désigné comme lot No 19, mesurant 31 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue St Philippe, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage pour résidence, contenant 3 chambres, citerne, etc.

Les mesures ci-dessus, plus ou moins sont au pied américain, et conformément à un plan dressé par F. Braun, arpenteur, en date du 17 avril 1882, et à un plan fait par Chas Schander, en date du — octobre 1884.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs devront payer sur les lieux 10 pour cent pour répondre de la vente.

Actes de vente pardevant E. Bouny, notaire aux frais des acquéreurs.

5 oct—5,12,19,26 oct 2, nov à la vente

PAR GIRARDEY & CO.

Une Maison de Choix, dans le Deuxième District.

Sur la rue St. Philippe, entre Claiborne et Robertson.

PAR C. E. GIRARDEY & CO—G. G. Friedrichs, encanteur. Bureau, No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 18 octobre 1884, à midi, à la Bourse d'encan St-Charles, il sera vendu à l'encan—

Une jolie et comfortable résidence cottage à un étage avec mansarde désignée par le No 235 rue St. Philippe, dans l'îlet borné par les rues St Philippe, Ursulines, Robertson et Claiborne. Elle contient quatre chambres comprenant salon et salle à manger, une cuisine à deux étages détachée ayant quatre chambres et une chambre à bain corridor, gaz, cuve, hydrant et cour pavée.

La propriété est en bonne condition et est louée au mois sans bail.

Voir le plan pour les dimensions du terrain.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la partie à crédit à 1 et 2 ans en billets garantis par privilèges et lien de vendeur, portant intérêt à raison de 8 pour cent par an, 5 pour cent honoraires d'avocat. La police d'assurance transférée, et toutes les taxes dues et exigibles en 1884 seront assumées par l'acquéreur en sus du prix de la vente. 10 pour cent seront requis sur le prix de l'adjudication, au comptant au moment de la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, notaire, aux frais de l'acquéreur.

5 oct—5,6,11 à la vente.

Marais Street Steam Brewery

H. F. STURCKEN,

90, 92, 94 et 96 RUE MARAIS, [illegible] et St. [illegible]